

~~MINISTERE~~ REPUBLIQUE DU SENEGAL

UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

MINISTÈRE
DE L'ECONOMIE, DES FINANCES
ET DU PLAN

COMMISSARIAT A L'APRES-BARRAGES

~~MINISTERE~~ 11570
11739

DDC 59.3

SEMINAIRE - ATELIER

PREPARATOIRE A LA TABLE RONDE

DU PROGRAMME POUR LE DEVELOPPEMENT

INTEGRÉ DE LA VALLEE DU FLEUVE SENEGAL

RAPPORT FINAL

DAKAR, LES 13-ET 14 NOVEMBRE 1996

Les 13 et 14 Octobre 1996, s'est tenu, sous la présidence de Monsieur Aboubacry Demba LOM, Directeur de la Planification, le séminaire atelier préparatoire à la Table Ronde des bailleurs de fonds sur le Plan Directeur de Développement intégré de la Rive Gauche du Fleuve Sénégal.

Cette réunion, qui s'inscrit dans le cadre de la concertation engagée par le Commissariat à l'Après-Barrages tout au long de l'élaboration du document, a pour but de discuter et de valider le document introductif.

La séance d'ouverture a été présidée par Monsieur Alioune GASSAMA, le Commissaire à l'Après-Barrages, en présence de Monsieur le Conseiller Technique du Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan, du Chef de Mission des Vallées Fossiles et du Représentant de l'OMVS.

Dans le discours introductif, le Commissaire a présenté les enjeux stratégiques du PDRG ainsi que l'importance et l'urgence de disposer des financements requis pour la réalisation des objectifs exprimés en termes de sécurisation de l'Economie de la Vallée, d'autosuffisance alimentaire, de préservation de l'environnement et de l'amélioration du cadre de vie des populations.

Il a en outre exprimé le souci des autorités du Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan de disposer d'un document de consensus et de qualité pour la Table Ronde qui pourrait se tenir courant 1997.

Enfin, il a rappelé que cette rencontre est une étape décisive dans le processus d'élaboration du document, puisqu'elle devra valider le programme d'investissement.

A la suite de l'exposé du Commissaire, le document préparatoire du document a fait l'objet d'une présentation dans ses grandes lignes :

- le PDRG : enjeux, options et programmes d'actions ;
- le bilan d'exécution du PDRG ;
- le programme d'investissement 1996-2001.

Après un premier débat, les participants se sont ensuite répartis en trois commissions couvrant les cinq axes que sont : la protection de l'environnement et la santé, les infrastructures de base, le crédit, l'appui institutionnel, le développement de l'agriculture irriguée et l'appui à la production.

Le résumé des discussions et conclusions des différentes commissions est présenté ci-après :

- Commission 1. Développement des cultures irriguées - Appui à la production - Infrastructures de base ;
- Commission 2. Protection de l'Environnement - Santé ;
- Commission 3. Appui Institutionnel.

1. Développement des cultures irriguées - Appui à la production - Infrastructures de base.

Les débats ont tourné autour des trois approches thématiques ci-après : le diagnostic, les actions d'accompagnement et le programme d'investissements.

a) Concernant le diagnostic, après un large débat, la commission a demandé la prise en compte des autres secteurs (élevage, éducation, santé, etc.), afin de pouvoir mieux justifier les actions envisagées.

Les problèmes relatifs au régime foncier méritent aussi, selon la commission, d'être évoqués, pour insister sur l'urgence des mesures et actions à mettre en oeuvre. En outre, la cohérence entre le programme de développement de la Vallée et le cadre macro-économique devra mieux ressortir dans le document.

b) Concernant les mesures d'accompagnement, la commission estime que l'agriculture devrait évoluer vers une forme plus intensive, maîtrisant mieux les facteurs de production et s'intégrant au marché.

L'émergence de cette agriculture suppose la résolution des problèmes liés aux enjeux fonciers et à la synergie entre l'Agriculture et l'Elevage. Il s'agit aussi de trouver des solutions financières adaptées aux besoins des opérateurs.

Après un débat animé sur les conditions d'émergence de l'Agriculture, l'atelier estime qu'il faut renforcer l'axe 1, par le programme des mesures d'accompagnement relatifs :

- au crédit agricole dont les besoins ont été évalués à 40 milliards par an (axe 4) ;
- à la protection des filières céréalier, (tant pour les céréales traditionnelles que pour celles qui sont issues des aménagements hydroagricoles), et à la mise en oeuvre des mesures d'exoneration de matériel et d'intrants agricoles ;
- à l'élaboration des Plans d'Occupation et d'Affectation des Sols (POAS), dont la réalisation pourrait être envisagée, dans un premier temps, au niveau de certaines communautés rurales-tests. Elle sera effectuée en association étroite avec les Communautés Rurales et les Pouvoirs Publics.

C) Le programme d'investissement : l'atelier a également pris connaissance du programme d'investissement pour la période 1996-2001, portant sur les schémas hydrauliques (Podor, Delta, Matam et Bakel), les programmes de réhabilitation et d'extension des périmètres irrigués et sur les infrastructures de base.

Il a été proposé :

- la révision des coûts des programmes de réhabilitation des PIV de Podor et de Matam ;
- l'intégration dans le programme de la route RN2 - NGNITH ;

- l'intégration des ouvrages d'art (4 ponts) dans le programme de désenclavement de l'Île à Morphil ;
- l'évaluation du coût du programme de consolidation hydraulique.

Les participants ont été enfin soucieux de la promotion du secteur privé. Les recommandations ci-après ont été formulées :

- la prise en compte et la valorisation de l'expertise locale dans la réalisation des études de base ;
- le renforcement des capacités de recherche , en terme de transfert de technologie et de maintenance des équipements, en vue d'une meilleure implication de l'industrie locale et d'une réduction des importations ;
- le renforcement des capacités des groupements socio-professionnels avec des moyens de formation adaptés et en association avec l'expertise nationale ;
- l'intégration dans les objectifs poursuivis des actions s'inscrivant dans le cadre du programme de lutte contre la pauvreté (allégement des travaux féminins, amélioration de la nutrition, de la santé et de l'habitat).

Enfin, il a été suggéré l'intégration des actions prévues dans le cadre du programme de relance des céréales.

2 environnement santé

Les grands aménagements (Barrages, canaux) et le développement des périmètres irrigués ont engendré des effets sur l'environnement et la santé (perturbations des conditions écologiques, menaces sur les réserves naturelles, salinisation des terres, déboisements accélérés, incidence accrue des maladies) auxquels il faut remédier.

A ce bilan, s'ajoute les problèmes liés à la prolifération des plantes envahissantes dans les plans d'eau et les canaux d'irrigation.

La commission , après avoir dégagé un consensus sur le bilan, a adopté le programme d'investissements de l'axe 2 : relatifs au programme Ceinture Verte pour lequel les volets relatifs à la vallée sont à prendre en compte, au programme de santé (lutte contre le paludisme, l'Onchocercose, les bilharsioses et l'éradication de la dranculose) pilote de surveillance épidémiologique. Il a été recommandé l'élargissement des activités du projet : gestion des végétaux aquatiques notamment le volet lutte biologique et mécanique contre les végétaux envahissants à la vallée ;

En outre, l'importance et la nécessité- de veiller à la réalisation d'études d'impacts pour toutes les actions engagées dans la vallée a été évoqué.

Le débat sur le caractère stratégique d'une utilisation optimale et durable des ressources en eau et en terre a permis de dégager les quelques recommandations suivantes :

- créer un cadre de concertation entre les différentes structures intervenant dans la vallée, notamment dans le domaine de la recherche ;
- mettre en place un système de suivi environnemental et d'alerte sanitaire ;
- renforcer les programmes d'information, d'éducation et de communication à l'environnement dans la vallée.

3 Appui institutionnel

Les débats de l'atelier se sont focaliser sur le cadre institutionnel et sur le projet d'appui institutionnel.

S'agissant du cadre institutionnel, il est admis que le cadre institutionnel est actuellement défini et que toutes les structures devant participer à la mise en oeuvre du programme sont en place.

L'atelier a noté quelques omissions dans l'énumération des structures d'exécution à savoir : le Ministère des Forces Armées (génie civil) et le Ministère de l'Intérieur (CERP).

En ce qui concerne l'appui institutionnel, l'atelier réaffirme la nécessité et l'urgence d'un appui institutionnel au Commissariat à l'Après-Barrages.

Le groupe estime que cet appui devra être élargi aux autres structures d'exécution pour les doter d'outils méthodologiques et de compétences techniques leur permettant de réaliser les projets et actions retenus dans le programme.

Dans ce cadre, le séminaire recommande la réalisation, sous l'égide du Commissariat à l'Après-Barrages, d'une étude légère portant sur les capacités actuelles des divers services centraux et décentralisés et d'identifier les actions (études et outils) complémentaires et les besoins d'appui institutionnel requis.

4 perspectives : actions à entreprendre

Pour ne pas rompre avec la dynamique créée par l'atelier, il a été proposé la mise sur pied d'un groupe de travail restreint composé de la SAED, de l'UPA, de la DP, de la DCEF et des Vallées Fossiles.

Ce groupe aurait pour objectif de finaliser dans un délai de quinze (15) jours le document en prenant compte les observations et recommandations du séminaire-atelier.

Conclusion :

Le séminaire aura permis de débattre des questions soulevées par le document, et de confirmer la pertinence des thèmes et des actions retenues.

L'intérêt porté par les participants aux travaux de commissions s'est traduit par la pertinence des propositions et recommandations permettant :

- d'asseoir un cadre institutionnel de pilotage "collégial" responsabilisant à la fois les différents départements ministériels, les collectivités locales et le privé ;
- de proposer un programme d'investissement adapté aux différentes activités de la Vallée.

Il s'agit là d'un acquis qu'il conviendra d'enrichir tout au long du processus d'élaboration des documents de la Table Ronde.

LE RAPPORTEUR GENERAL

Mamadou Mactar SYLLA